

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU PASSEPORT-VACANCES (PVGE) DE LA FONDATION O22 FAMILLES

Le Passeport-Vacances Genève (PVGE) organise une grande variété d'activités pendant la période où les enfants ne sont pas scolarisés, en juillet de chaque année. Il vise à offrir des vacances abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans, en les invitant à concevoir leur propre programme à travers plus de 100 activités proposées.

DATES À RETENIR :

1. **Préinscriptions** : du 29 avril au 12 mai, **clôture avant le 12 mai dès 600 préinscrits**.
2. **Attribution** des activités par algorithme le 13 mai.
3. **Nouvelles inscriptions et rajout d'activités pour les préinscrits** : dès le 14 au 28 mai.
4. **Annulation possible d'un passeport complet** par le parent jusqu'au 28 mai.
5. **Facturation** : le 29 mai.
6. **Paiement** : du 29 mai au 9 juin par carte de crédit ou virement bancaire.
7. **PAS DE PAIEMENT = ANNULATION SANS RAPPEL** : les passeports avec réservations NON-PAYES au 9 juin, seront annulés le 10 juin.
8. **Nouvelles inscriptions et bourse aux places restantes** : dès le 11 juin jusqu'au 22 juillet.
9. **Paiement** : dès le 11 juin et dès la 1^{ère} activité réservée, uniquement par carte de crédit dans les 24h, sinon il sera annulé sans rappel.
10. **Envoi de la carte nominative** : dès le 17 juin.
11. **Dates des activités** : du 1 au 26 juillet 2024.
12. **Liste d'attente** : dès paiement du passeport, demande uniquement par mail de mettre maximum 5 activités non choisies par l'algorithme.

INFOS POUR LES PARTICIPANTS ET À FAIRE LIRE ÉGALEMENT À TES PARENTS !

Tu t'es inscrit-e, tu participes

- Si tu ne peux pas participer à une activité, sois sympa, excuse-toi, au 022 884 34 50 ou par mail passeport.vacances@O22familles.ch. MERCI d'avance pour les autres enfants !
- Sois à l'heure, sinon nous partirons sans toi.
- Avant de partir, vérifie pour chaque activité que tu aies tout le matériel indiqué sur le site rubrique « **N'oublie pas** », « **ta carte nominative PVGE** » avec photo et numéro de téléphone utile en cas d'urgence pour faciliter ton identification et « **L'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul** » dûment remplie qui te permettra de quitter seul l'activité.
- Respecte les moniteurs, les animateurs et les autres enfants qui participent avec toi à l'activité ainsi que, l'interdiction de manger dans les minibus. Si ton comportement n'est pas adéquat, nous pouvons annuler ton passeport.

Pour les parents

- Votre enfant doit être domicilié ou résident, ou scolarisé dans les établissements publics du canton de Genève.
- Laisser votre enfant choisir ses activités, il éprouvera plus de plaisir à y participer !
- Les enfants ne sont pas assurés par le PVGE, ils doivent avoir l'assurance responsabilité civile et accident valides au moment des activités.
- Les activités peuvent être annulées en cas de mauvais temps ou de force majeure, vous serez avisés par mail ou par téléphone dès que possible.
- Tout enfant indiscipliné, non excusé ou imposé à une activité sans avoir été autorisé par les responsables de l'organisation du PVGE pourra être exclu de l'activité et des suivantes.
- Dès le 29 mai les passeports payés ne seront pas remboursés en cas de non-utilisation ou partiellement.
- L'inscription d'un compte utilisateur ou la réservation d'une activité atteste que vous avez pris connaissance et acceptez le présent règlement.

- Avant le début et à la fin de chaque activité, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du PVGE. Veuillez être à l'heure pour récupérer votre enfant. S'il rentre seul pensez à lui donner « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » signée par le représentant légal (modèle téléchargeable sur notre site dans « Documents à télécharger ») qu'il présentera à l'animateur ou au moniteur à la fin de chaque activité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Les activités du PVGE sont ouvertes aux jeunes de 10 à 15 ans nés entre 2009 à 2014 :
 - Faire 10 pendant l'année du PVGE.
 - Avoir 15 ans pendant l'année du PVGE.
2. Etant une prestation subventionnée par l'Etat de Genève, l'accès est restreint à :
Tous les enfants domiciliés ou résidents dans le canton ou scolarisés dans les établissements publics ou subventionnés du canton.
3. **LES ADRESSES PRIVÉES ET SCOLAIRES DES ENFANTS FONT L'OBJET DE VÉRIFICATION. EN CAS DE NON-RESPECT DE CES CONDITIONS LE PASSEPORT PEUT ÊTRE ANNULÉ EN TOUT TEMPS. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN CAS D'INFORMATIONS ERRONÉES.**

PRIX DU PASSEPORT

Le passeport coûte CHF 80.-, dès l'inscription de 1 jusqu'à 15 activités réparties sur le mois de juillet selon les disponibilités de l'enfant.

1 seul passeport par enfant ne peut être acheté, il est personnel et non-transmissible.

Les billets de train CFF pour les déplacements hors canton de Genève et les transferts en minibus privé organisés par le PVGE sont inclus dans le prix du passeport.

Les abonnements ou les tickets TPG pour les déplacements des enfants en bus, tram, train ou Mouettes genevoises, dans le canton de Genève, **sont à la charge des parents.**

INSCRIPTIONS

Chaque inscription doit être effectuée en ligne sur le site internet :

<https://geneve.reseauvacances.projuventute.ch/>.

Dès l'inscription vous attestez avoir pris connaissance et acceptez ce présent règlement et conditions générales.

PVGE propose un certain nombre d'activités qui peuvent être proposées sur un ou plusieurs jours, ceci dépend de la disponibilité de l'organisateur et du budget à disposition.

Dans ce contexte il est impossible de satisfaire toutes les demandes, par conséquent une partie des enfants ne pourra pas accéder à toutes les activités choisies.

Exemple : une activité proposée 12 fois en juillet et qui accepte maximum 6 enfants par séance, peut donc accueillir 72 enfants au maximum. En revanche, la liste des enfants pré-inscrits à cette activité peut varier entre 250 et 300.

Un système d'algorithme informatique permet d'attribuer les places de façon équitable en prenant en compte différents critères (priorité des choix, activité pour deux enfants ensemble, horaires etc.).

PHASE DES PRÉINSCRIPTIONS : du 29 avril au 12 mai 2024

Clôture avant le 12 mai dès 600 préinscrits, afin de garantir un nombre moyen d'activités attribuées par rapport au total des activités souhaitées, après lancement de l'algorithme.

PVGE vous propose chaque année, dès l'ouverture des préinscriptions, de créer une liste de souhaits, dans laquelle vous pouvez choisir plusieurs activités, même au-delà des 15 maximales prévues.

De plus, vous pouvez sélectionner des activités qui se déroulent dans la même journée et qui proposent le même horaire, l'algorithme fera le tri.

ATTRIBUTION DES ACTIVITES PAR ALGORITHME : le 13 mai 2024

Le système informatique trie les inscriptions grâce à un algorithme (comme un tirage au sort), en prenant tout le monde en considération, et attribue les activités. Malheureusement, un certain nombre d'enfants se retrouvera avec telle ou telle activité « refusée » (par manque de places), ou « bloquée » (si deux ou plusieurs activités se chevauchent).

L'algorithme ne prend pas en compte les souhaits de vos enfants faits les années précédentes.

Après cette phase, dans laquelle vous avez spécifié tous vos souhaits, vous recevrez un mail vous informant que l'attribution des activités a été faite.

Il n'y aura pas de confirmation supplémentaire à ce message, dès l'attribution des activités il faudra consulter la "Liste des souhaits" qui deviendra, renommée "Réservations" à partir de ce moment.

BOURSE AUX PLACES RESTANTES

Dès l'attribution par algorithme et pour compléter le passeport de votre enfant s'il n'a pas eu la totalité de ses activités attribuées, il faudra revenir régulièrement sur les activités, vérifier si des places sont encore disponibles et les saisir, dès lors chaque place disponible sera obtenue.

Vous pouvez ainsi vérifier systématiquement l'évolution des activités jusqu'à fin juillet.

Nombreux sont les parents qui annulent le passeport de leur enfant pour des raisons diverses (organisation, vacances, imprévus de dernière minute ou autre), libérant ainsi des places qui peuvent être occupées par d'autres enfants présents.

Les places annulées 72h avant l'heure de début des activités les jours ouvrés* seront mises en ligne.

LISTE D'ATTENTE

Pour mettre votre enfant en liste d'attente, une demande doit être faite uniquement par mail à passeport.vacances@022familles.ch, contenant les informations obligatoires suivantes (nous ne donnerons pas suite aux demandes incomplètes) :

- 5 activités différentes au maximum ;
- Nom et prénom complet du parent et téléphone, identique au compte PVGE ;
- Nom et prénom complet de l'enfant ;
- Nom exact de l'activité figurant sur le site ;
- Dates et horaires souhaités.

Aucune demande ne sera prise en compte par téléphone.

Les activités annulées moins de 72h avant l'heure de début des activités seront attribuées aux demandes sous liste d'attente en priorité.

ANNULATION POSSIBLE D'UN PASSEPORT COMPLET PAR UN PARENT : jusqu'au 28 mai 2024

Si après attribution par algorithme et que les activités dans la bourse aux places restantes ne vous conviennent pas, vous pouvez annuler le passeport complet de votre enfant en annulant activité par activité jusqu'au 28 mai 2024.

Après cette date, la facture sera émise et devra être réglée jusqu'au 9 juin faute de quoi toutes les activités d'un passeport non-payé seront annulées **sans rappel** par PVGE.

FACTURATION ET PAIEMENT

La facture sera émise et à télécharger dès le 29 mai 2024 pour toutes les inscriptions faites avant cette date. Après cette date la facture sera déclenchée dès la première activité réservée.

Rappel : dès la 1^{ère} activité « réservée » sur le passeport de chaque enfant déclenche une facture de CHF 80.-, et vous pouvez compléter jusqu'à 15 activités.

PAS DE PAIEMENT = ANNULATION SANS RAPPEL

Le paiement devra être fait immédiatement après la facturation et jusqu'au 9 juin 2024, dernier délai de réception du paiement. **Faute de paiement, nous annulerons sans avertissement le passeport complet de l'enfant le 10 juin 2024.**

Les moyens de paiement jusqu'au 9 juin 2024 sont :

- Soit par carte de crédit directement sur le site, il vous suffira de cliquer sur le lien "paiement en ligne" et remplir les informations demandées liées à votre carte de crédit, moyen de paiement instantané.
- Soit par virement bancaire. Téléchargez votre facture en ligne pour les coordonnées bancaires QR-code.

Les nouveaux passeports créés après le 11 juin et jusqu'à la fin juillet 2024 devront être payés dès la première activité « réservée », uniquement par carte de crédit.

Par le paiement de l'inscription, les représentants légaux attestent qu'ils ont pris connaissance que les participants ne sont pas assurés par l'organisation PVGE.

La facture est visible et téléchargeable, elle fait foi pour les impôts et ne sera pas envoyée par courrier.

Si vous rencontrez des difficultés financières particulières, privant ainsi votre enfant de Passeport-Vacances, nous vous prions de bien vouloir nous en informer afin de trouver une solution. De plus, si vous êtes au bénéfice d'une aide sociale, un remboursement total ou partiel est envisageable. Veuillez dans ce cas adresser votre demande auprès du Service social de votre quartier ou commune ou à l'Hospice Général.

CARTE NOMINATIVE PVGE :

Dès le 17 juin 2024, la carte nominative PVGE et divers documents vous seront envoyés par courrier.

La lettre d'accompagnement à cet envoi, vous expliquera en détails ce que vous devez faire avec ces documents (photo de l'enfant, formulaire coordonnées du compte, autorisation parentale de sortie de l'enfant seul).

DÉSISTEMENT – ANNULATION – REMBOURSEMENT

Jusqu'au 28 mai 2024, vous pouvez annuler vous-même toutes les activités réservées sur le passeport de votre enfant ou le passeport complet.

Dès le 29 mai 2024, **les passeports payés ne seront pas remboursés.**

Si vous désirez annuler des activités ou un passeport complet vous devez prendre contact avec PVGE par mail à passeport.vacances@022familles.ch ou par téléphone au 022 884 34 50.

Rappel : les passeports n'ayant pas été payés jusqu'au 9 juin seront annulés le 10 juin sans rappel de notre part et les places remises dans la bourse aux places restantes.

Les activités peuvent être annulées à la dernière minute en cas de mauvais temps ou de force majeure, vous serez avisé par mail ou téléphone dès que possible. Il n'y aura pas de remboursement sur le prix du passeport. Cependant les activités pourront être remplacées par des activités disponibles dans la bourse aux places restantes.

Tout désistement doit se faire le plus tôt possible par mail à passeport.vacances@022familles.ch ou par téléphone au 022 884 34 50 et jusqu'à la fin juillet.

Une place libérée, c'est une place disponible pour un autre enfant.

Les places annulées 72h avant l'heure du début de l'activité les jours ouvrés* seront remises en ligne dans la bourse aux places restantes. Vous pourrez donc choisir une autre activité, à un autre moment, qui vous convient.

Les places annulées moins de 72h avant le début de l'activité les jours ouvrés* ne seront pas annulées du passeport de votre enfant, sauf si elles peuvent être attribuées à un enfant sur liste d'attente.

* Les jours ouvrés sont les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

TRANSPORT

Les enfants se déplacent par leurs propres moyens jusqu'aux lieux de rendez-vous dans le canton de Genève. **S'ils prennent les TPG, ils doivent être en possession d'un titre de transport valable à la charge des parents.**

Pour certaines activités, le PVGE organise le transport (voyage en minibus, en train organisé au départ de Genève) vers des lieux de rendez-vous en dehors du canton ou vers certains lieux non desservis par les TPG. Le prix de ces transports est compris dans le prix du passeport de chaque enfant.

Le lieu de rendez-vous est le même pour l'allée et le retour. Il ne sera pas autorisé aux enfants de descendre à un autre arrêt que celui indiqué lors de déplacements, en minibus ou train, organisés et encadrés par le PVGE.

Si l'enfant n'est pas à l'heure au lieu de rendez-vous fixé, il sera considéré comme absent et ne sera pas attendu. Il reste dans ce cas sous la responsabilité de ses parents.

Les parents s'engagent à venir rechercher leur-s enfant-s à l'heure indiquée ou à leur donner « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » signée disponible sur notre site dans les documents à télécharger.

ENCADREMENT

Les animateurs et les moniteurs déclarent avoir 18 ans ou plus.

Ils s'engagent à faire tout ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité des participants et à ne jamais laisser un enfant ou un groupe d'enfants seul lors de l'activité.

La responsabilité de la Fondation 022 Familles - PVGE, de l'organisateur, de l'animateur et du moniteur est engagée uniquement pendant la durée de l'activité choisie et des transports, pour autant que l'enfant ait respecté les consignes et règles de sécurité.

ASSURANCES – RESPONSABILITES - RÈGLES DE SÉCURITÉ

Nous vous rappelons qu'il est du devoir des parents de veiller à bien protéger vos enfants et de consulter les consignes importantes concernant chaque activité (ex. crème solaire, casquette, chaussures et habits adaptés, k-way, nourriture et boissons en suffisance).

Les participants ont l'obligation de respecter les consignes données par les moniteurs et les animateurs, de suivre les règles de sécurité et de prudence habituelle.

Au début des activités avec déplacements, un bracelet d'identification sera prêté par les moniteurs à chaque enfant, et récupéré à la fin de l'activité.

Si les consignes ne sont pas respectées, nous pouvons refuser, renvoyer un enfant et annuler complètement son passeport.

Les participants ne sont pas assurés contre les accidents, ni contre les dommages qu'ils pourraient occasionner à un tiers ou à des objets. Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient bien assurés en RC et couverts par une assurance accident valides.

Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages subis ou occasionnés par des tiers.

Les parents dont les enfants doivent prendre des médicaments ou sont sujets à des problèmes de santé ou allergies sont priés de renseigner le PVGE dans le champ « Informations santé et autres » sur le profil de l'enfant. **Toutefois, nous ne prendrons pas la responsabilité d'administrer un médicament quel qu'il soit.**

Les enfants sont responsables de leurs effets personnels en cas de casse, perte ou vol. La Fondation 022 Familles – PVGE ne payera aucun frais.

PROTECTION DES DONNEES

Site internet Passeport-Vacances - Plateforme Réseau vacances et ses fonctionnalités :

Le site Passeport-Vacances Genève est géré par Pro Juventute sur leur plateforme Réseau vacances. Les Conditions Générales de Vente (CGV) de Pro Juventute font partie intégrante du contrat pour l'utilisation de Réseau vacances.

Les conditions d'utilisation et les dispositions de la déclaration de protection des données de Pro Juventute s'appliquent comme publié sur le site internet de Pro Juventute :

<https://www.projuventute.ch/fr/conditions-dutilisation>

<https://www.projuventute.ch/fr/protection-des-donnees>

Fondation 022 Familles

Toutes les données sont gérées en interne selon la réglementation sur la nouvelle loi sur la protection des données.

REMARQUES

Les activités et les moyens de transport décrits dans les textes de notre site internet peuvent être soumis à des modifications.

En cas de manque d'inscriptions, nous nous réservons le droit d'annuler les activités.

Le for juridique de la Fondation 022 Familles est à Genève.